



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Gouvernement vient de publier l'arrêté facilitant les tirs à l'encontre des loups (JORF n°0045 - 23 février 2024) :

NOUS N'EN AVONS PAS BESOIN

Dans notre territoire, il n'y a pas les éleveurs d'un côté et les défenseurs du vivant de l'autre, ni les ruraux d'un côté et les non ruraux de l'autre. Il n'y a pas les anti loups d'un côté et les pro loups de l'autre.

Des citoyens participent à des surveillances gratuites pour les troupeaux en zone de présence des loups. Ce sont des nuits bénévoles organisées par FERUS et Vigie Jura.

Les associations de protection de la nature et les éleveurs œuvrent ensemble, au sein de l'Agence régionale de la Biodiversité, à l'amélioration de la protection des troupeaux. Ce sont les contributions de France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté au Copil Loup et à ses expérimentations sur le terrain.

Si les premiers résultats sont encourageants, ils doivent être poursuivis pour être concluants.

Tous ces engagements seront poursuivis et renforcés en 2024.

Dans ce contexte propre à notre territoire, il n'y a donc aucune nécessité à faciliter les tirs à l'encontre du loup, d'autant moins que les **effets des tirs en France ont été hautement variables** selon le contexte*.

Cette stratégie létale va aussi à l'encontre du souhait de la majorité de la population française** (rurale comme citadine) d'encourager des conditions favorables à la présence des grands carnivores.

Un dialogue concret réel a donc été organisé dans notre territoire d'élevage.

L'objectif de nos associations est en effet de garantir un avenir tant aux éleveurs qu'aux loups. C'est pourquoi nous avons proposé :

1. Limiter les dommages aux troupeaux en facilitant la mise en œuvre des moyens de protection.
2. Valoriser, par une communication adaptée et des échanges d'expériences, le travail difficile d'une majorité d'éleveurs et/ou bergers ,
3. Maintenir le niveau actuel des aides financières et techniques en faveur des éleveurs ,
4. Obtenir à terme une population viable de loups ,
5. Mettre en avant le rôle des meutes de loups dans la régulation des populations d'ongulés sauvages ,

6. Mettre un terme aux tirs de prélèvements, maintenir la distinction entre tir de défense simple et tir de défense renforcé qui doivent rester exceptionnels et favoriser les moyens d'effarouchement. ,

7. Développer la connaissance sur l'écologie et la biologie du loup, sur son rôle fondamental dans les écosystèmes.

Nous considérons que faciliter les tirs contre les loups constitue un handicap au succès de ces démarches constructives parce que collectives et conduites dans un respect mutuel serein.

Contacts :

FNE BFC : Gilles BENEST - 03 12 12 18 74 - gilles.benest@fne-bfc.fr

FERUS : Natacha BIGAN - 06 62 76 64 50 - natachabigan@gmail.com

VIGIE JURA : vigie.jura@gmail.com

* La majorité des effets n'impliquait pas de changement, le restant des effets étant une réduction des déprédations puis une augmentation, selon la [thèse d'Oksana Grente](#), soutenue en novembre 2021.

** p12 Understanding rural perspectives, A survey on attitudes towards large carnivores in rural communities, Savanta. 2023